

Le fonctionnement de la Baj'Art est par définition collectif. Il se fait dans le respect de chacun et du collectif.

Définition des locaux

Les espaces collectifs : ce sont les WC, le vestiaire avec douche, la cuisine, la zone centrale au 2ème étage, la terrasse, couloirs d'accès et les escaliers.

Les studios, les ateliers et l'espace de coworking sont confiés à l'utilisation exclusive de leurs occupant.e.s. Un double de clé est confié à l'équipe de La Baj'Art, qui peut se rendre dans le local en cas de besoin exceptionnel.

Les salles à utilisation ponctuelle ou régulière sont :

. *la salle de danse* au 1^{er} étage. Cette pièce est équipée d'un parquet adapté à la danse. Il convient de n'utiliser que des chaussures à semelles souples non marquantes et propres. Les talons sont interdits. Il est interdit de faire reposer sur le sol ou de déplacer sur le sol tout objet ou meuble qui serait susceptible de faire des marques sur le parquet.

. *la salle polyvalente* au 1^{er} étage

. *la "salle des machines"* au RDC. Cette pièce est équipée d'un parquet avec un tapis de danse. Il convient de ne pas marcher en chaussures sur le tapis de danse. Il est interdit de faire reposer sur le sol ou de déplacer sur le sol tout objet ou meuble qui serait susceptible de faire des marques sur le tapis de danse.

L'occupation de tous les locaux, hors espaces collectifs, fait l'objet de conventions spécifiques avec leurs utilisateur.rice.s.

Les résident.e.s ont un droit de passage dans la salle de danse même en cas d'utilisation par d'autres occupants. Ils.Elles prennent garde à exercer ce droit avec parcimonie, tout particulièrement pendant l'occupation par des enfants.

Définition des occupants

Les occupant.e.s des studios, des ateliers et de l'espace de coworking sont nommés « les résident.e.s ».

L'association Piment Scène, membre fondateur de La Baj'Art, est considérée comme "résidente" de La Baj'Art.

Les utilisateur.rice.s régulier.ère.s ou ponctuel.le.s des salles locatives sont nommés « les occupants »

Accès aux locaux

Toute personne entrant dans les locaux est tenue d'être adhérente à l'association La Baj'Art. Il est possible d'adhérer en se rendant sur le site internet de La Baj'Art ou en utilisant les formulaires et la boîte à disposition à l'entrée de la Baj'Art. Pour les structures, l'adhésion est versée de façon forfaitaire et confère la qualité d'adhérent de La Baj'Art à chacun de ses membres adhérents ou salariés.

Chacun.e est tenu de respecter et de faire respecter cette obligation.

Les occupants utilisent les salles qui leur sont attribuées par convention exclusivement aux heures prévues sur les conventions.

Les salles sont laissées dans la disposition dans laquelle elles ont été trouvées et avec l'équipement qui y était présent.

Badges d'entrée

En cas de perte du badge d'entrée du bâtiment, l'occupant doit en informer immédiatement l'association pour que le badge puisse être désactivé. Une participation aux frais de rachat du badge d'un montant de 10€ sera demandée.

Il n'est pas autorisé de faire réaliser des doubles des badges d'entrée.

Le badge doit être restitué en fin d'utilisation en le mettant dans la boîte dédiée au retour des badges dans la cuisine.

Fermeture des locaux

Le.La dernier.ère parti.e ferme la sortie porte d'entrée en bois, le rideau métallique de la terrasse et éteint les lumières. En cas de doute sur la présence ou non d'autres personnes dans les locaux, il est préférable de fermer les accès à votre départ.

Consommables alimentaires

La Baj'Art dispose d'une cuisine en accès libre avec rangements et réfrigérateur/congélateur.

Chacun peut :

- apporter et stocker ses aliments pour sa consommation personnelle. Il est conseillé de noter son nom sur les emballages. Il est impératif de veiller à ce que ceux-ci soient bien emballés et à suivre la péremption de ces denrées.
- se servir dans les placards ou dans le petit réfrigérateur. Des bénévoles s'occupent régulièrement des achats communs (café, boissons, thé,...). Une caisse commune se trouve dans la cuisine. Elle est alimentée par tous celles et ceux qui consomment.

Le grand réfrigérateur peut être utilisé par tou.te.s. Un étage est dédié aux dons d'aliments. Chacun est responsable de gérer les aliments qu'il a mis dans le réfrigérateur.

Consommables non alimentaires

Les produits de ménage, les éponges, le papier toilette et les tablettes de lave-vaisselle sont achetés par l'association. Si certains consommables manquent, un tableau effaçable est disponible dans la cuisine où il est possible de noter les achats à faire.

Chacun.e peut réaliser un achat de consommable pour la Baj'Art puis se faire rembourser sur facture auprès des trésorier.e.s de l'association.

Objets trouvés

Les vêtements et objets laissés dans les salles sont mis dans une caisse spécifique dans la cuisine.

Casses/dégradations

En cas de casse ou de dégradation du local ou de matériel, les utilisateur.rice.s le signalent à un responsable ou par mail. Selon l'importance des dégâts, les conditions de réparation ou de remplacement seront discutées avec la direction de l'association.

Chauffage et climatisation

Les occupant.e.s ont à cœur de limiter les coûts liés au chauffage.

Sauf autorisation par un responsable de l'association, l'usage de la climatisation installée en salle polyvalente au 1er étage est interdit.

Les occupant.e.s prennent garde à éteindre le chauffage à leur départ.

Les occupant.e.s arrivent à l'avance s'il est nécessaire de chauffer la salle qu'ils.elles occupent. Ils.Elles éteignent le chauffage à leur départ.

Ménage

Le ménage des studios, des ateliers, de l'espace de coworking et des salles à utilisation

ponctuelle ou régulière est fait par leurs occupants.

Le ménage régulier des espaces collectifs est fait à tour de rôle par les résident.e.s selon un planning mis en place et affiché dans la cuisine.

Chacun est tenu de laisser les espaces communs dans un état de propreté correct. En cas d'utilisation salissante de certains espaces communs (pot, réunion,...), ceux-ci doivent être nettoyés après utilisation.

Un affichage des tâches de ménage à effectuer est présent dans chacun des espaces à nettoyer.

Tabac et vapotage

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.

Les cendriers de la terrasse sont vidés par leurs utilisateurs le jour même.

Les mégots ne sont pas laissés sur le trottoir devant le local.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du bâtiment. Leur présence est tolérée sur la terrasse sous la responsabilité de leur maître.sse.

Bruit

Une attention particulière est apportée par chacun et chacune à la question du bruit au sein des locaux et à leur proximité.

Il est interdit de faire du bruit sur la terrasse ou à l'extérieur de la Baj'Art après 23 heures.

Utilisation des salles par les résident.e.s

Les résident.e.s peuvent utiliser à la volée (sans réservation) les espaces s'ils sont libres (consulter le tableau d'occupation situé dans la salle commune) pour leur travail courant.

Les résident.e.s peuvent réserver ponctuellement des espaces à des prix plus bas

que ceux pratiqués pour tous : si la réservation est faite à plus d'une semaine de la date, le prix coûtant s'applique ; si la réservation est faite à moins d'une semaine, le coût est nul. Il n'y a pas de limite du nombre de jours en semaine, par contre les réservations sont limitées à deux jours par an pour les samedi et dimanche.

N.B: le prix coûtant proposé est de 15 euros par demi-journée (pas de tarification à l'heure).

Domiciliation de compagnie

Toute structure culturelle ou artistique peut demander à être domiciliée à l'adresse de la Baj'Art. Cette demande est soumise à validation par les responsables de l'association.

Chacune des structures domiciliées à la Baj'Art doit obligatoirement s'être acquittée d'une adhésion structure.